LICENCE DOCUMENTATION — LICENCE 1

Modalités de contrôle des connaissances 2022-2023

Semestre 1							
CODE UE	INTITULÉ	Contenu UE	SESSION 1		SESSION 2		ECTS
			Modalités de contrôle	% sur total UE	Modalités de contrôle	% sur total UE	
UE AM00101T	Bibliothèques, maisons d'édition et librairies aujourd'hui	Les bibliothèques (16h)	1 devoir sur table (2 heures)	40%	1 devoir à distance en temps limité (1 heure) portant sur l'un des 3 cours évalués en session 1 (cours précisé le jour de l'examen)	100%	8
		Introduction aux métiers de la documentation (6h)	Aucune	0%			
		Les maisons d'édition (14h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	30%			
		Les librairies (12h)	1 devoir sur table en temps limité (30 minutes)	30%			
UE AM00102T	Archives et documentation audiovisuelle aujourd'hui	Les services d'archives (16h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	65%	1 devoir à distance en temps limité (1 heure) portant sur l'un des 2 cours évalués en session 1 (cours précisé le jour de l'examen)	100%	4
		La documentation audiovisuelle, les services iconographiques (8h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	35%			
UE AM00105T	Expression, découverte des métiers de la documentation et informatique documentaire 1	Introduction aux métiers de la documentation (10h)	Aucune	0%	1 devoir à distance en temps limité (30 min) portant sur le cours d'informatique documentaire	100%	3
		Expression écrite (8h)	1 devoir à distance	50%			
		Projet voltaire (2h)	Aucune	0%			
		Informatique documentaire 1 (14 h)	Moyenne d'exercices et 1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	50%			

ATTENTION : le passage de la session 2 (rattrapage) annule automatiquement les notes de session 1 pour les UE qui n'ont pas été validées, même si vous avez obtenu la moyenne à l'évaluation de certains cours (aucune note des UE non validées n'est conservée)

Les modalités de contrôle de connaissance 2022-2023 ont été votées en conseil de département le 3 octobre 2022 et en conseil d'UFR le 10 octobre 2022

UNIVERSITÉ TOULOUSE JEAN JAURÈS — Département Documentation, Archives, Médiathèque et Edition

LICENCE DOCUMENTATION

LICENCE 1

Semestre 2							
CODE UE	INTITULÉ	Contenu UE	SESSION 1		SESSION 2		ECTS
			Modalités de contrôle	% sur total UE	Modalités de contrôle	% sur total UE	
UE AM00201T	Documents : livres, périodiques, archives, images	Livres et périodiques (24 h)	2 devoirs sur table en temps limité (30 min)	60%	1 devoir à distance en temps limité (30 min) portant sur l'un des 2 cours évalués en session 1 (cours précisé le jour de l'examen)	100%	8
		Documents d'archives (16 h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	40%			
		Images fixes et images animées (8 h)	Aucune	0%			
UE AM00202T	Les documents en contexte numérique / Introduction au droit de la culture	Culture numérique (8h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	35%	1 devoir à distance portant sur l'un des 3 cours évalués en session 1 (cours précisé le jour du dépôt du sujet d'examen)	50%	4
		Introduction au droit de la culture (8h)	1 devoir sur table en temps limité (30 min)	30%			
		Les documents en contexte numérique (8h)	1 devoir sur table en temps limité (30 min)	35%			
UE AM00205T	Expression, lecture et pratique des écrits professionnels et informatique documentaire 2	Lecture et pratique des écrits professionnels (20h)	1 exposé et 1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	50%	1 devoir à distance portant sur le cours de Lecture et pratique des écrits professionnels	50%	3
		Projet voltaire (4h)	1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	20%			
		Informatique documentaire 2 (12h)	Moyenne d'exercices et 1 devoir sur table en temps limité (1 heure)	30%	1 devoir à distance en temps limité (30 min) ou 1 épreuve orale en visioconférence (15 minutes)	50%	

ATTENTION : le passage de la session 2 (rattrapage) annule automatiquement les notes de session 1 pour les UE qui n'ont pas été validées, même si vous avez obtenu la moyenne à l'évaluation de certains cours (aucune note des UE non validées n'est conservée)

Les modalités de contrôle de connaissance 2022-2023 ont été votées en conseil de département le 3 octobre 2022 et en conseil d'UFR le 10 octobre 2022